

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations
Séance du jeudi 4 avril 2024

N° 002 - 2024

Conseillers

Nombre en exercice : 9
Nombre de présents : 9
Procurations : 0
Nombre de votants : 9

Votes

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Etaient présents : Mmes JACOB, EMON, FONTAINE, POUPONNEAU, CLEMENT, DAUPHINOT, DEBONNIERE, MM. KOCIUBA, POTTIER
Secrétaire de séance : M. Francis POTTIER

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Monsieur le Président précise que le Receveur Percepteur lui a transmis son Compte de Gestion comme la loi lui en fait obligation.

Considérant que les écritures de recettes et de dépenses du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Percepteur sont identiques et régulières,

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu toutes les explications et **après en avoir délibéré**,

ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Percepteur de RETHEL pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Le secrétaire de séance
Francis POTTIER



Le Président,
Michel KOCIUBA



En séance, les Jour, Mois et An susdits
Pour extrait certifié conforme, SAULT-LES-RETHEL, le 8 avril 2024
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en sous-Préfecture, le 8 avril 2024
de la publication, le 8 avril 2024
Date de mise en ligne sur le site internet : le 8 avril 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

40305 - CCAS SAULT-LES-RETHEL

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		18 249,02	18 249,02
Titres de recette émis (b)		10 000,00	10 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		10 000,00	10 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		18 249,02	18 249,02
Mandats émis (f)		15 676,35	15 676,35
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		15 676,35	15 676,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 676,35	5 676,35
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40305 - CCAS SAULT-LES-RETHEL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CCAS SAULT-LES-RETHEL					
Investissement	8 249,02		-5 676,35		2 572,67
Fonctionnement	8 249,02		-5 676,35		2 572,67
Sous-Total	8 249,02		-5 676,35		2 572,67
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 249,02		-5 676,35		2 572,67